

Cartel des taux : une amende de 1,7 milliard d'euros infligée par l'UE à huit banques

Il s'agit là d'un montant record. La Société Générale, visée uniquement dans l'enquête sur l'Euribor, a été condamnée à une amende de 446 millions d'euros.

La Commission européenne a infligé ce mercredi des amendes à huit banques qui ont manipulé les taux interbancaires en euros et en yens. Cette sanction se chiffre à un total record de 1,7 milliard d'euros. La Deutsche Bank est condamnée à verser 725 millions d'euros tandis que la Société générale devra s'acquitter d'une amende de 446 millions d'euros.

C'est la première fois que la Commission inflige une amende d'un tel montant. Quatre institutions financières ont participé à l'entente sur l'euro et six sur celle du yen. Barclays bénéficie par ailleurs d'une immunité pour avoir révélé l'existence de l'entente sur l'euro à la Commission. Idem pour UBS dans le cadre de l'entente sur le yen. Deutsche Bank, RBS et la Société générale ont, elles, vu leurs amendes réduites de 10 % pour avoir coopéré à l'enquête.

Une procédure a également été ouverte à l'encontre de Crédit agricole, HSBC et JPMorgan, et se poursuivra dans le cadre de la procédure normale.